

DEMANDE DE MACARON

« VISITEUR »

Partie réservée au service

Dossier reçu

le :/...../.....

Hébergeur :

Nom de l'hébergeur

Prénom :

Adresse de l'hébergeur

Tél port :

Tél domicile :

Adresse mail :@.....

Visiteur :

Nom / Prénom visiteur :

Tél port :

Immatriculation véhicule :

Exemple : AA 777 BB Marque : RENAULT Type : Twingo

1° Marque : Type :

2° Marque : Type :

Séjour du/..... Au/.....

(Indiquer la date de séjour)

Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Les « Visiteurs » s'engagent à respecter les règles de stationnement mentionnées page 2.

Fait à Saint-Jeannet, le/...../.....

Signature :

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR :

Kbis si professionnel

Copie d'un justificatif de domicile – 3 mois (facture EDF/EAU/PORTABLE) de l'hébergeur

Copie Carte Grise du véhicule du visiteur

NOTICE D'UTILISATION DU MACARON « VISITEUR »

Cette vignette permet le stationnement des hébergés « **VISITEUR** » sur la commune, sur l'ensemble des parkings publics de la commune sauf le parking Sainte Barbe qui reste en zone bleue classique (stationnement limité à 2h00 tous les jours de l'année de 9h00 à 18h00) et place du Verger (réservé aux macarons « **RÉSIDENT** »).

Qui peut établir la demande

Les hébergeurs de la commune de Saint-Jeannet (professionnels ou particuliers).

Informations générales

Les demandes par les hébergeurs devront se faire 15 jours avant la date d'arrivée

Le macaron « **VISITEUR** » doit être collé sur le pare-brise du véhicule concerné, en bas à droite (côté passager). Il doit être positionné de façon suffisamment visible pour permettre le contrôle.

- Aucun stationnement **anarchique/interdit/gênant** ne sera toléré.
- Le macaron sera valable selon la période indiquée page 1.

La délivrance du macaron « VISITEUR » est gratuite.

Où envoyer le dossier complet

Dossier disponible sur le site internet de la commune : <https://www.saintjeannet.com>

Dépôt des dossiers :

- Au Secrétariat de la Police Municipale
- Par mail, accompagné des justificatifs, police.municipale@saintjeannet.com
- Dans la boîte aux lettres située à l'entrée de la Mairie

Retrait des macarons au secrétariat de la Police Municipale

Pour toute information complémentaire contacter le secrétariat de la Police Municipale :

04.93.59.49.74

police.municipale@saintjeannet.com

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des dossiers, par les agents habilités uniquement.

La loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 est venu modifier la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 qui permet la mise en œuvre concrète du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).